



Session du 12 octobre 2020

Introduction de Grégory Blanc

Monsieur le Président,  
Cher-e-s collègues,

Tout d'abord témoigner également une pensée vis-à-vis de notre prédécesseur que mes collègues et moi n'avons pas connu. Egalement témoigner notre soutien aux habitants des Alpes maritimes et à nos collègues du Conseil départemental.

Nous ouvrons aujourd'hui notre 3<sup>e</sup> session depuis le déclenchement de cette crise sanitaire mondiale et ces longues semaines de confinement. Dès le début, les conséquences économiques et sociales étaient à redouter, les conséquences psychologiques et psychiatriques aussi. Elles sont désormais bien présentes, et les impacts sont nombreux sur la qualité de vie en collectivité.

Avec mes collègues du groupe, nous avons partagé avec vous nos préoccupations à chacune de nos réunions, en session comme en commission. A chaque fois, vos réponses furent jusqu'ici les mêmes : « attendons d'y voir plus clair. Attendons la fin du confinement puis attendons l'automne ».

Chaque jour des annonces de nouveaux plans de licenciement, des principaux de collège et des enseignants qui évoquent l'impact psychologique du confinement, 1 500 allocataires RSA de plus, des cris d'alerte dans bien des secteurs d'activité... Nous sommes des responsables politiques : sans connaître la profondeur de ce que nous allons traverser, nous savons tous que nous ne sommes qu'au début. Il est temps d'agir.

Nous devons donc questionner, évoluer, innover. Or, que proposez-vous dans cette Décision Modificative ? Continuer comme avant, au même rythme, avec la même trajectoire. Nous ne partageons pas cette orientation.

Face à un début d'incendie grave, on doit tout faire pour éviter qu'il ne se répande. La priorité aujourd'hui, c'est de tenir, fédérer les énergies, assurer l'avenir. Evidemment la dette demeure un sujet, et nous ne l'évacuons pas, mais on a besoin d'un Département qui pilote sur ses compétences. Nous sommes chef de file de l'action sociale : dans ce contexte nouveau, comment un Département moderne doit-il agir ?

En cette situation de crise, ce qui frappe les esprits, c'est l'appel du privé vers le public. Les personnes fragiles âgées ou handicapées, leurs familles, font appel au soutien face à la précarité de l'isolement,

les démunis le sont davantage, des entreprises demandent de l'aide, le commerce de proximité et les acteurs du tourisme sont en souffrance, nos partenaires sociaux, éducatifs et culturels sont eux-mêmes impactés par la diminution des actions publiques de proximité... Face à cela, la puissance publique est particulièrement sollicitée.

Depuis 30 ans, nous entendons régulièrement des discours expliquant qu'il faut déléguer, transférer, quelques fois même donner au secteur privé. Privatiser. Mais au moment des crises, on s'aperçoit qu'on a besoin de services publics solides.

De ce point de vue, il y a des différences entre nous. Le débat sur votre volonté de privatiser l'hôpital de Longué l'a illustré, celui sur la volonté de fermer un collège à Saumur aussi. Avec cette DM, cette différence s'impose de nouveau à nous.

De notre point de vue, le rôle de la collectivité est de se doter en permanence d'outils performants, adaptés, pas uniquement pour accompagner en face à face des individus en difficulté, mais aussi pour faciliter la vie collective, ce qu'on appelle plus communément le « vivre ensemble ».

**Notre débat réside tout entier dans cette question : quel niveau de service public départemental souhaitons-nous développer ? Pour nous, ce n'est pas qu'une question d'argent, mais aussi de pilotage et d'organisation.**

Cette question se pose à nous pour l'ensemble des services sociaux auprès de nos aînés, des personnes porteuses de handicap, des plus démunis. Elle se pose tout particulièrement aujourd'hui sur le 1<sup>er</sup> budget de la collectivité avec le rapport de la chambre régionale des comptes sur la protection de l'enfance.

Ce rapport est grave. Il pose un problème de gestion avec des conséquences dramatiques pour des enfants déjà en rupture. Les magistrats écrivent que ce Département ne respecte pas la loi dans différents domaines. Or, plutôt que de changer et corriger structurellement ce qui ne va pas, en mettant l'accent sur le préventif pour éviter les dérives vers le judiciaire, en diversifiant les modes de prise en charge, vous ne proposez aucune évolution à cette décision modificative.

**Aujourd'hui, cette collectivité dépense 20M€ de plus que les autres Départements à nombre égal d'enfants suivis, alors que le service y est souvent défaillant. Cela représente près de 25€ d'impôts de plus par habitant du Maine-et-Loire. Dès lors, comment pourrions-nous vous suivre sur cette décision modificative en faisant comme si ce rapport n'avait jamais existé ?**

Quelques citations :

« Le travail de préparation des CPOM est piloté par la DEF, sans que le service accompagnant les établissements ne soit associé. C'est également le cas en matière de tarification, la direction compétente n'est pas systématiquement destinataire des arrêtés » p.19

p. 32 : « les signes de faiblesse et dysfonctionnements d'ores et déjà entrevus appellent le lancement d'une nouvelle réorganisation »

p. 34 : les tensions avec le Tribunal des enfants, qui regrettent le « manque de transparence » sur le suivi des mesures prises et qui ne sont « pas étrangères à l'augmentation du nombre de mesures judiciaires d'investigations éducatives décidées par le juge des enfants et ont pu avoir des conséquences sur les délais de prise en charge des enfants en danger ».

Bref, ça « dysfonctionne » -pour reprendre les termes des magistrats- et on ne changerait rien ? Il y a certes eu des réorganisations internes, mais qu'en est-il des partenariats avec le CESAME, avec la justice, le CHU, les centres sociaux, l'éducation nationale ? etc. Comment avance-t-on sur ces sujets ?

Lors des délibérations sur la protection de l'enfance, il est impératif d'avoir un véritable débat. Des questions se posent. Peut-être serons-nous en désaccord. Et alors ? Face à la gravité de ce qui est écrit, nous devons avoir un débat digne, sans tabou, en reprenant les choses point par point. Ce qui compte, c'est de trouver des solutions nouvelles.

**Notre sentiment, cher-e-s collègues, pour la protection de l'enfance et plus largement pour le social, est que ce Département a tendance à reproduire année après année les mêmes dispositifs alors qu'autour de nous le monde change. En réaction, on colmate, un coup ici, un coup-là, plutôt que se questionner structurellement pour agir vraiment.**

**Avec mes collègues de *'Anjou en action*, nous portons une conviction, je le répète : l'obligation de faire évoluer à la fois l'organisation interne des services et la gouvernance de la collectivité.** Avoir l'esprit ouvert, associer, fédérer, rassembler. La minorité bien évidemment -et une nouvelle fois nous vous tendons la main avec des propositions- mais pas que... **Il faut aussi du participatif et du dialogue là où les décisions sont descendantes, de l'horizontalité plutôt que de la verticalité.** Associer surtout les personnels, les habitants, les associations locales, les élus municipaux, dans la mise en œuvre de nos actions. Tous les élus municipaux qui siègent ici le savent bien : fabriquer du partenariat et de l'écoute, c'est déjà résoudre une partie des problèmes.

Il y a aujourd'hui des marges de manœuvre disponibles, mobilisables, pour donner du sens, pour répondre aux urgences et tenir, pour fédérer tous ceux qui veulent agir.

Une nouvelle fois nous déposons des amendements, et souhaitons engager le débat avec toutes celles et tous ceux -et nous savons qu'il y en a ! - qui veulent un autre fonctionnement dans le débat. Envisager la politique différemment, savoir travailler avec les autres, avec sa minorité, ça doit être possible.

C'est une nouvelle fois l'esprit ouvert que nous abordons cette session.